

Bienvenue

au CHRSM – site Meuse

Brochure d'accueil



Avenue Albert 1^{er}, 185 – 5000 Namur – 081 72 61 11 – <https://meuse.chrsm.be> – www.chrsm.be



UNE VRAIE ALTERNATIVE CONTRE LE MAL DE DOS

Retrouvez la liberté de bouger !

Vous souffrez de lombalgie chronique et avez (presque) tout essayé ?

Le corset DAUM® a déjà aidé plus de 15.000 patients à retrouver confort et mobilité, sans renoncer à leurs activités quotidiennes.

- ▶ Baisse moyenne de la douleur : -48%*
- ▶ Diminution de l'invalidité : -31%
- ▶ Recul des symptômes dépressifs : -20%

Notre corset pour le dos sur mesure est notamment conseillé pour :



Lombalgie chronique



Spondylolisthésis



Scoliose héréditaire



Hernie discale



Discopathie dégénérative



Syndrome facettaire



Lombosciatique



Canal lombaire étroit



Ostéoporose



Av. Jules de Trooz 27
1150 Woluwé-St-Pierre
+32(0)27703409

www.corsetdaum.be

contact@daum.be

* Étude clinique réalisée en 2023, n=79 sur une durée de 6 mois

Bienvenue

au CHRSM – site Meuse

Madame, Monsieur,

Au nom de la Direction, de l'ensemble du personnel et du corps médical du CHRSM - site Meuse, nous vous souhaitons la bienvenue dans notre établissement. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.

Notre institution compte une importante équipe de médecins agréés dans de nombreuses spécialités cliniques et médico-techniques. Le personnel soignant des unités d'hospitalisation est hautement qualifié. De plus, notre hôpital est un milieu de stages agréé par les universités de Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Liège ainsi que par une série d'écoles d'infirmier(ère)s et de kinésithérapeutes.

Nos équipes sont soudées et solidaires dans un vrai travail en commun tant dans sa réflexion que dans sa mise en œuvre.

Cette brochure contient tous les renseignements et informations utiles afin de vous familiariser à la vie quotidienne de l'hôpital et vous aider à organiser au mieux votre séjour dans notre institution.

T

Le Centre Hospitalier Régional Sambre et Meuse est composé de deux sites hospitaliers, l'un ici à Namur (le site Meuse), l'autre à Auvélais (le site Sambre) et est géré par l'Association Hospitalière Sambre et Meuse (AHSM)

out est mis en œuvre pour que les services, qui sont à votre disposition, vous donnent entière satisfaction.

Il se peut que nos infrastructures soient en rénovation lors de votre séjour et ce, dans le but de vous offrir le meilleur confort : nous souhaitons nous excuser d'emblée pour les éventuels désagréments que cela pourrait vous causer.

De tout cœur, nous espérons que votre séjour parmi nous sera aussi agréable que possible et nous vous souhaitons un prompt rétablissement.

La Direction



Les publicités figurant dans cette brochure relèvent de la responsabilité exclusive de leurs auteurs et ne traduisent aucun lien ni partenariat avec l'hôpital.

Nos valeurs, on en prend soin. Avec vous, pour vous!

Les valeurs d'une institution font partie de son identité, elles produisent la vision et le sens.
À travers elles, les collaborateurs définissent ce qui a de l'importance.

Le personnel, les collaborateurs, les médecins et la direction du CHRSM ont défini
ensemble 5 valeurs essentielles : l'humanité, l'écoute, l'excellence, l'engagement et l'esprit d'équipe.

L'Humanité,

entendue comme la volonté de prendre soin de celles et ceux qui mettent leur santé entre nos mains, avec dévouement, vigilance et bienveillance. C'est placer le patient au cœur de nos préoccupations, dans le respect et l'ouverture à l'autre.

L'Écoute, définie comme la faculté d'entendre, d'écouter et de prendre en compte le patient afin de lui permettre de devenir acteur de sa santé. C'est également le fait d'être à l'écoute de ses collègues pour progresser ensemble dans le respect et la bienveillance.

L'Excellence, définie comme la recherche de la qualité la plus élevée, tant sur le plan médical que sur le plan humain.

L'Engagement,

vu comme le fait d'être engagé pour et avec le patient et sa famille. Cela avec enthousiasme, persévérance, loyauté et volonté de s'améliorer en proposant des suggestions.

L'Esprit d'équipe,

entendu comme le fait de travailler en équipes solides et soudées, dans un esprit positif et constructif, qui s'ouvrent au patient.



Table des matières

6

Votre arrivée
à l'hôpital

Votre séjour

9



12

Services
à votre
disposition

Services
d'aide

14



17

Objectif
Qualité!



18

Votre départ

19

Dons
d'organes
Prises de sang



Données
médicales

21

25

Infos
pratiques



Le Centre
de Prise en
Charge des
Violences
Sexuelles
(CPVS) de
Namur

081 72 61 11
www.chrsm.be

Votre arrivée à l'hôpital

L'admission

La pré-admission (route 60)

En accord avec votre médecin hospitalier, vous avez fixé une date d'entrée en hospitalisation. En règle générale, c'est lui qui, lors de la consultation, contacte en votre présence le **Service de Gestion des lits** afin de réserver votre chambre.

Nous encourageons vivement la pré-admission. Cette dernière a pour but d'alléger les formalités le jour de l'admission. Aussi, nous vous invitons à (re)prendre contact personnellement avec ce même service :

- **par téléphone** : 081 72 65 90
- **par e-mail** : gestion.lits@chrsm.be
- **en vous rendant sur place** : du lundi au vendredi de 8h à 17h, route 60.

Le formulaire de déclaration d'admission (route 27)

Depuis le 1^{er} septembre 2004, tous les hôpitaux sont tenus d'utiliser un modèle unique de déclaration d'admission. Ce formulaire a pour but d'informer le patient sur les conditions financières et notamment les suppléments éventuels générés par les choix qu'il va effectuer (honoraires médicaux, choix de chambre, etc.). Vous serez invité.e à en prendre connaissance et à le signer.

Une estimation du coût de votre séjour peut être obtenue auprès du **Service de Facturation** les jours ouvrables de 8h à 16h.

- **par téléphone** : 081 72 68 40 – 081 72 68 50 (de 9h à 12h).
- **en vous rendant sur place** : de 9h à 12h et de 13h à 16h, route 27.
- **par mail** : facturation.meuse@chrsm.be

Si vous êtes hospitalisé(e) à la suite d'une urgence

Les formalités administratives seront accomplies dès le lendemain, par un(e) employé(e) du **Service des Admissions** qui se présentera à votre chevet pour compléter votre dossier et vous donner toutes les informations utiles à votre séjour. Les formalités peuvent être réglées par un membre de votre famille au Service des Admissions.

Votre admission

Dès votre arrivée, nous vous invitons à vous présenter à l'inscription (derrière l'accueil) et ce, même si vous avez effectué les démarches dans le cadre d'une pré-admission.

Nous procéderons aux démarches administratives et répondrons à vos questions.

Les documents à emporter avec vous :

- Votre carte d'identité
- Votre carte ou vos documents d'assurance
- L'attestation de prise en charge en cas d'accident de travail
- Les coordonnées de votre médecin traitant
- Votre passeport pour l'intervention qui contient toutes les informations importantes
- Votre traitement pris à domicile

La consultation pré-anesthésique

Pour certains patients devant subir une intervention en hôpital de jour, une consultation d'anesthésie peut être programmée.

Pour les patients dont l'entrée est prévue en hospitalisation classique, l'anesthésiste leur rendra visite afin de compléter le dossier et répondre aux questions.

Acompte

Lors de votre admission, un acompte sur les frais d'hospitalisation vous sera demandé. Le montant est calculé en fonction du choix de la chambre et se renouvellera tous les 7 jours.

Les acomptes que vous avez versés seront déduits de votre facture qui vous parviendra dans le courant du 2^{ème} mois après votre sortie de l'hôpital.

Mutuelle

Dès qu'une date d'hospitalisation est fixée, contactez votre mutuelle afin de vérifier si votre dossier est en ordre. Cette démarche peut vous éviter des désagréments lorsqu'il s'agira de payer la facture.



Choisir votre chambre

Service de Gestion des lits

Le Service de Gestion des lits vous accompagne dans vos démarches, répond à vos questions et vous renseigne sur les tarifs en vigueur concernant le choix de votre chambre.

Dans la mesure du possible, votre choix est, bien évidemment, respecté. **Mais il est possible que ce ne soit pas possible pour des questions de disponibilités.**

La veille de votre entrée, il vous contactera afin de vous préciser quel type de chambre vous aurez le jour d'entrée, ainsi que le montant de l'acompte à apporter.

Coordonnées:

- **Tél. :** 081 72 65 90
- **E-mail :** gestion.lits@chrsm.be
- **Horaires :** du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 et le week-end de 8h00 à 11h00

Types de chambres

Différentes possibilités vous sont proposées :

- Chambre commune (2 lits)
- Chambre particulière

Chambre particulière

En chambre particulière, un.e accompagnant.e a la possibilité de dormir sur place.

L'assurance hospitalisation

Une convention de collaboration entre le CHRSM – site Meuse et diverses compagnies d'assurances a pour objet l'application du tiers-payant. Plusieurs systèmes sont mis en place à ce jour.

1. La Médicard de DKV

Si vous la possédez, présentez votre carte au guichet d'admission. Un espace réservé sur le site internet de DKV est prévu afin que notre personnel puisse vérifier votre situation en termes d'assurances hospitalisation. Si tout est en ordre, l'hôpital leur enverra directement la facture d'hospitalisation.

2. Le système Assurcard

Il permet aux patients, via une carte d'accès, d'encoder les données relatives à leur hospitalisation. Nous vous invitons à vous rendre à cette borne avant de vous présenter au guichet d'admission ou à faire le nécessaire préalablement sur le site Internet www.assurcard.be ou par téléphone directement auprès de votre compagnie d'assurance. La procédure détermine si vous devrez ou non verser l'acompte.

3. Le système Medi-Assistance

Il regroupe les deux compagnies d'assurances AXA-IPA (Inter Partner Assistance) et Fortis AG. Après confirmation écrite de votre assureur vous donnant droit à l'application du tiers-payant, l'hôpital adressera directement votre facture à votre compagnie d'assurance.

4. Neutra

L'accord préalable est nécessaire. Nous vous suggérons de contrôler votre couverture et la prise en charge des frais auprès de votre compagnie d'assurance.

5. Hospimut (Solidaris Assurance)

Celle-ci s'applique uniquement pour les prestations d'hospitalisation en chambre commune ou hospitalisations de jour. Après confirmation écrite de votre assureur vous donnant droit à l'application du tiers-payant, l'hôpital adressera directement votre facture à votre compagnie d'assurance.

La délégation d'une personne de confiance... une aide précieuse

Durant votre séjour, avec votre consentement, vos proches peuvent être informés de votre état de santé. Si, parmi vos proches, il existe une personne en qui vous avez particulièrement confiance, celle-ci pourrait être considérée par l'hôpital comme votre «personne de confiance». Cela signifie qu'elle vous assisterait dans l'exercice de vos droits en tant que patient.

Elle pourrait, avec votre accord, assister aux entretiens médicaux.

Elle pourrait également vous aider au mieux dans vos démarches, mais aussi vous soutenir efficacement lorsqu'une décision importante doit être prise. Votre personne de confiance pourrait, le cas échéant, formuler ses remarques ou observations à l'équipe médicale et soignante.

Par conséquent, votre personne de confiance pourrait dès lors centraliser une information complète qu'elle-même pourrait communiquer à votre entourage. En effet, d'un point de vue pratique, l'équipe médicale et soignante peut difficilement consacrer le temps nécessaire à informer chacun de vos visiteurs sur votre pathologie et l'évolution de votre état de santé.

Vous pouvez compléter le document téléchargeable en scannant le QR code et le donner au personnel soignant lors de votre arrivée. Il sera alors ajouté à votre dossier.



Directives anticipées

En Belgique, il est possible d'exprimer des intentions et des refus en matière de soins de santé et de fin de vie dans le cas où on ne serait plus en état de manifester clairement sa volonté (coma, par exemple) en rédigeant ce que l'on appelle une «déclaration anticipée de volonté». Il est souvent difficile pour les proches d'émettre un avis à la place du malade. Grâce aux directives anticipées, les médecins ont pris connaissance de vos souhaits même si vous êtes dans l'incapacité de l'exprimer.

Vous pouvez télécharger le formulaire de déclaration anticipée de volonté sur le portail [belgium.be/fr/sante/soins_de_sante/fin_de_vie/euthanasie/](http://www.belgium.be/fr/sante/soins_de_sante/fin_de_vie/euthanasie/).

Votre séjour L'hospitalisation

Le bracelet d'identification

Dès votre hospitalisation, un bracelet d'identification sera placé autour de votre poignet. Il contribue à la sécurité de vos soins et aide à contrôler que vous recevez le bon traitement. Cependant, il est normal que le personnel soignant vous demande plusieurs fois vos informations. Vous êtes partenaire de votre sécurité.



Le déroulement d'une journée d'hospitalisation

La journée d'hospitalisation est rythmée par un horaire bien établi afin que chaque «acteur» du processus de soins dispose du temps nécessaire pour vous apporter toute l'attention dont vous aurez besoin pour retrouver votre autonomie.

C'est notamment dans ce but que les repas sont servis à heures fixes et que les visites sont autorisées dans un créneau horaire bien déterminé.

L'hygiène hospitalière

Comme tout hôpital, nous disposons d'une équipe d'hygiène hospitalière. La prévention des infections nosocomiales (ou infections liées aux soins) est l'une de ses missions prioritaires.

À cette fin, l'équipe établit les procédures et les règles d'hygiène hospitalière, en accord avec les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé et en concertation avec les plateformes régionales d'hygiène hospitalière.

Les mains étant un vecteur de propagation des infections, l'hygiène des mains par friction hydroalcoolique est la première mesure pour les éviter. C'est pourquoi tous les soignant.e.s se désinfectent les mains préalablement au contact avec les patient.e.s.

D'autres mesures telles que le port du masque, de gants, de lunettes ou de blouse de protection peuvent également être prises pour protéger, par exemple, une personne aux défenses immunitaires diminuées ou qui représente un risque infectieux. **Pour votre sécurité, collaborez avec nous au respect des consignes d'hygiène des mains.**



Durant votre hospitalisation, vous serez amené à subir divers examens (radio, scanner, écho, ECG, etc.). Si vous désirez quitter momentanément votre chambre, prévenez l'équipe infirmière et assurez-vous qu'aucun examen vous concernant n'est prévu durant ce laps de temps.

Repas aux patients

Sur demande, un(e) diététicien(ne) peut être consulté(e) afin d'équilibrer au mieux votre alimentation. Il/elle se rendra d'office à votre chevet si votre état de santé l'impose (diabétique, insuffisant rénal, etc.).

Les repas sont servis en chambre dès :

- 7h30 pour le petit-déjeuner
- 12h00 pour le dîner
- 17h30 pour le souper

Les visites

Le CHRSM – site Meuse accueille avec plaisir les proches des patients. Comme chacun le sait, leur présence réconfortante durant l'hospitalisation joue un rôle très important sur le bien-être des patients.

Afin d'assurer aux patients le repos dont ils ont besoin et la bonne marche des soins, nous vous demandons de respecter les horaires suivants :

- **En hospitalisation** : de 14h00 à 20h00 sans interruption
- **Maternité** : de 16h00 à 19h00
- **MIC (Maternal Intensive Care)** : de 16h00 à 19h00
- **Psychiatrie** : de 16h30 à 19h30 (en semaine et le week-end)
- **Soins intensifs** : de 14h30 à 16h30 ; 17h30 à 19h30 sur rendez-vous
- **Urgences (hospitalisation provisoire)** : de 7h15 à 7h45 ; 14h00 à 16h00 ; 18h30 à 19h30
- **Unité de crise** : en semaine de 16h30 à 19h30 et le week-end de 14h00 à 19h30.
- **Gériatrie** : de 14h00 à 20h00 sans interruption
- **Kangourou** : de 16h00 à 19h00
- **Soins intensifs néonataux** :
Parents ou assimilés : 24h/24
De 16h00 à 18h00 :
 - 2 visites par famille par jour, en plus de la fratrie.
 - 1 visiteur à la fois dans le service, toujours accompagné par au moins un des deux parents
 - Visites interdites aux personnes malades ou enrhumées.
- **Pédiatrie** : Parents 24h/24 - 1 seule personne la nuit.

En aucun cas les visites ne doivent fatiguer ou gêner les patients voisins. Les visites peuvent être limitées ou interdites pour raisons médicales.

Bien vivre ensemble

Hôpital sans tabac

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'hôpital (AR 15/05/90 - 31/03/93) ainsi qu'à moins de 10 mètres des entrées et sorties fréquentées par les patients et visiteurs (loi du 31 décembre 2024).

Des espaces fumeurs ont été aménagés à proximité de l'hôpital. Merci de respecter ces espaces dédiés si vous désirez fumer. En cas de difficultés de mobilité ou de déplacement, n'hésitez pas à faire appel à nos bénévoles qui peuvent vous y accompagner, en faisant la demande à l'accueil de l'hôpital.

Soucieux de votre santé, des consultations en tabacologie dont une spécifique pour femmes enceintes sont disponibles. Pour prendre rendez-vous : 081 72 69 05.

Quelques règles pour les patients

- Respecter l'ensemble des membres du personnel
- Contribuer à un échange d'informations claires et complètes avec l'équipe médicale et soignante
- Favoriser le bon déroulement des soins
- Prendre connaissance et se conformer aux consignes de sécurité
- Respecter l'intimité et la tranquillité des autres patients (en utilisant la TV et la radio de façon modérée et en évitant les conversations bruyantes)

Quelques règles pour les visiteurs

- Quitter la chambre lors de soins ou de visites médicales
- Ne pas faire de bruit
- Respecter les horaires de visites
- Éviter d'amener des enfants en bas âge
- Éviter les visites trop longues et de plus de 2-3 personnes
- Ne pas apporter de médicaments, d'aliments ou encore de boissons alcoolisées

L'intervention

Si vous vous sentez stressé(e), signalez-le. L'anesthésiste en tiendra compte dans votre prémédication.

Les médecins et le personnel infirmier sont à votre écoute. N'hésitez donc pas à poser vos questions et faire part de vos inquiétudes éventuelles.

Avant l'intervention

En hospitalisation programmée, les interventions sont parfois prévues pour le lendemain de la date d'entrée. Vous recevrez la visite du médecin qui répondra à vos questions quant au déroulement de l'opération. Si votre intervention est prévue le jour même de l'entrée, comme c'est toujours le cas en hôpital de jour, vous devez impérativement être à jeun, sans quoi l'intervention sera d'office reportée.

Le/la secrétaire du bloc opératoire se chargera de prévenir votre médecin traitant de la date et l'heure de votre intervention. Un changement d'horaire peut toutefois survenir en fonction des urgences.

Après l'intervention

Votre intervention sera suivie d'une surveillance en salle de réveil, voire aux soins intensifs pour les interventions plus lourdes. Vos proches seront régulièrement informés.

De retour dans votre chambre, l'équipe infirmière prendra le relais de la surveillance postopératoire afin d'en assurer la continuité la plus efficace possible. Le/la chirurgien(enne) et l'anesthésiste donneront toutes les informations utiles dans ce sens.



La lutte contre la douleur

La douleur est avant tout une épreuve singulière et subjective. Elle s'articule autour de divers paramètres physiques et psychologiques étroitement liés. Son intensité est la conséquence directe du vécu de chacun.

Le CHRSM - site Meuse s'est engagé dans une démarche qualité visant à mieux prendre en charge votre douleur au sein de l'institution.

Supprimer totalement la douleur n'est qu'utopie, mais en réduire l'intensité dans des limites supportables constitue un souci permanent de l'ensemble du personnel de l'institution.

Pour ce faire, une réelle collaboration entre tous les acteurs concernés est essentielle. Cette collaboration suppose :

- la participation du patient
- la sensibilisation et la formation du personnel soignant
- le développement de projets particuliers adaptés à chaque unité
- un lien avec l'extérieur que ce soit le/la médecin généraliste, le kinésithérapeute ou l'infirmier(ère) du domicile afin de permettre la continuité des soins.

Lors de votre hospitalisation, un(e) infirmier(ère) spécialisé(e) en algologie (gestion de la douleur) peut passer à votre chevet afin d'optimiser au mieux votre traitement.

Plusieurs services sont à votre disposition

Bénévoles

Les bénévoles sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre chambre. N'hésitez pas à solliciter leur aide.

Permanences : du lundi au vendredi, les jours ouvrables uniquement, de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h30.

Chaises roulantes

Des chaises roulantes sont à votre disposition dans le hall d'accueil de l'hôpital, à proximité du bureau des bénévoles.

Restaurant

Le restaurant de l'hôpital, situé au 1^{er} étage (route 72) ouvre ses portes du lundi au vendredi de 10h00 à 15h45 et vous propose une variété de produits et de repas chauds ou froids. Le restaurant dispose d'une partie «take-away», située à proximité de l'accueil (route 71) pour prendre un petit-déjeuner ou casser la croûte entre 8h et 17h.

Nous attirons votre attention sur le fait que toute consommation de boissons alcoolisées est strictement interdite aux patients. Ces mesures sont imposées dans le but de rendre les plus efficaces possibles tous les moyens thérapeutiques déployés en faveur de leur guérison.

Télévision

Si vous souhaitez une télévision dans votre chambre, signalez-le à l'accueil centrale. Nous mettrons à disposition une télécommande.

La télévision est gratuite en chambre particulière. En chambre double, elle est facturée 2,50€/jour.

Lors de votre départ, vous remettez la télécommande à l'accueil central. Si celle-ci n'est pas rendue, un montant forfaitaire de 40€ vous sera facturé.

Accès Internet

Le CHRSM – site Meuse est équipé d'un réseau WIFI. Ce dernier est accessible depuis votre chambre, gratuitement pour la durée de votre séjour.

Comment se connecter au Wi-Fi gratuit ?

1. Sélectionnez CHRSM_GUEST via le menu Wi-Fi de votre appareil
2. Faites une demande en tant qu'invité (un lien se trouve sous le bouton « ouvrir la session »)
3. Encodrez vos prénom, nom et numéro de GSM
4. Un SMS vous est envoyé avec un login et un mot de passe
5. Utilisez-les pour ouvrir une session CHRSM_GUEST

Le courrier

Le courrier est distribué chaque jour sauf les week-ends. Si votre hospitalisation est programmée et que vous souhaitez faire suivre votre courrier, informez-en la Poste.

Si vous désirez poster du courrier, une boîte aux lettres se trouve à l'entrée de la cafétéria.

Une librairie est également à votre disposition dans le hall d'accueil de l'hôpital.

Coffre

Nous vous conseillons de ne pas conserver d'argent ou d'objets de valeur dans votre chambre. Vous pouvez effectuer un dépôt au **Service de la Recette**, route 27, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Tenez compte de cet horaire au moment de votre sortie.

Podologue

Sur demande auprès d'un(e) infirmier(ère), le/la podologue peut se rendre dans votre chambre. Cette prestation sera comptabilisée dans votre facture d'hospitalisation.

Mesures de sécurité

Sécurité

L'hôpital dispose d'agents de gardiennage qui assurent la sécurité générale dans les lieux 24h/24.

Dans le respect de la loi, des caméras de surveillance ont été installées aux endroits sensibles aux abords et dans l'enceinte de l'hôpital.

Nous vous conseillons vivement d'éviter d'emporter des objets de valeur à l'hôpital. L'institution n'est pas responsable en cas de vol, perte ou dommage occasionné à vos effets personnels.

Incendie

Toutes les chambres sont équipées d'un dispositif de détection d'incendie. En cas de départ de feu, informez immédiatement le personnel du service et respectez les instructions détaillées sur les panneaux affichés dans chaque service.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'hôpital (AR 15/05/90 – 31/03/93). Merci de vous rendre à « l'espace fumeurs » situé à l'extérieur, à proximité de l'accueil principal de l'hôpital.

L'utilisation de percolateur, grille-pain, bougies, etc. est strictement interdite.

En cas d'incendie, l'utilisation des ascenseurs est également interdite.

Plusieurs services peuvent vous venir en aide

Le Service Social

Ce service est à votre disposition si vous rencontrez des difficultés d'ordre personnel ou familial, si vous souhaitez recevoir de l'aide pour effectuer vos démarches administratives (mutuelle, CPAS, pension, allocation, etc.) ou encore pour organiser votre convalescence ou retour à domicile.

Si vous désirez rencontrer le/la travailleur(se) social(e) dans son bureau ou dans votre chambre, signalez-le à l'infirmier(ère) responsable de l'unité de soins qui l'informerait de votre demande.

Le Service Social est présent tous les jours ouvrables de 8h30 à 16h30 et peut être contacté au 081 72 61 36.

Assistance morale laïque et religieuse

Durant votre séjour, vous pouvez recevoir la visite d'un représentant de votre religion ou d'un conseiller laïque qui professe une opinion morale ou philosophique non religieuse. Ils assurent également l'**administration du Sacrement des Malades, portent la communion** et sont **disponibles pour l'écoute et l'accompagnement ou soutien spirituel**. Ils y répondront suite à votre demande ou celle de vos proches. Pour les contacter, vous pouvez soit remplir un formulaire lors de votre admission, soit interroger un/une infirmier(ère) à l'étage où vous êtes hospitalisé.e ou encore vous renseigner à l'accueil.

Un espace de recueillement situé au rez-de-chaussée est également accessible toute la journée. Une eucharistie y est célébrée tous les samedis à 17h.

Le Service de Médiation interculturelle

Le Service de Médiation interculturelle est ouvert à tous les patients ayant des difficultés à s'exprimer ou à comprendre la langue française.

Les médiateurs sont dès lors disponibles pour accompagner les patients durant tout leur trajet de soins, veillant ainsi à ce que les patients et les prestataires puissent communiquer ensemble de manière adéquate.

Le service de médiation interculturelle est gratuit, et offre un accompagnement en arabe, albanais, anglais, turc, russe, espagnol, serbo-croate et macédonien. Il est également possible de se faire assister pour d'autres langues par le biais du système de vidéo-conférence.

Il est préférable de contacter le service avant la date du rendez-vous pour s'assurer de la présence du médiateur. Pour cela, vous pouvez vous présenter directement dans le service, situé Route 60, ou prendre contact par **téléphone** au 081 72 61 08 ou **par mail** à l'adresse mediation.interculturelle@chrsm.be.

Notre service est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h.

La Médiation hospitalière

Le médiateur hospitalier intervient dans le cadre de la médiation de plainte pour aider les parties en cause à communiquer entre elles et à trouver, dans un climat serein, une solution amiable et durable au problème faisant l'objet de la plainte. Il est le trait d'union entre le patient et l'institution.





Le médiateur exerce sa fonction en toute indépendance et fait preuve d'impartialité dans sa relation avec les parties concernées. Il est tenu de respecter le secret professionnel, assure la confidentialité des données et des échanges.

Ses missions consistent à examiner objectivement les plaintes des patients, enquêter auprès des personnes concernées, favoriser et promouvoir la communication entre les patients et les prestataires de soins, formuler des recommandations et informer des alternatives à la médiation.

Si vous êtes confronté.e à l'une ou l'autre difficulté lors de votre séjour, parlez-en d'abord à l'équipe médicale ou des soins. Si vous n'êtes pas satisfait.e de la réponse, demandez à rencontrer un responsable du service. Si, malgré ces démarches, vous rencontrez toujours des difficultés, vous pouvez contacter le médiateur hospitalier qui mettra tout en œuvre pour vous accompagner dans la démarche.

Si vous êtes hospitalisé(e), le médiateur pourra se rendre à votre chevet ou vous recevoir dans son bureau.

Si vous n'êtes pas hospitalisé(e), vous pouvez prendre contact avec le médiateur hospitalier pour convenir d'un rendez-vous. Vous pouvez également adresser votre réclamation par mail ou par courrier.

Coordonnées :

- **Tél. :** 081 72 61 10
- **Mail :** mediation.meuse@chrsm.be

**Le Règlement d'Ordre Intérieur est disponible à l'accueil de l'hôpital et sur le site internet.*

Une commission de suivi des appréciations des patients.

Toujours dans l'optique d'améliorer le service apporté au patient, le CHRSM – site Meuse a créé une Commission de Suivi des Appréciations de Patients.

Celle-ci n'est subordonnée à aucune obligation légale ; son existence est le fruit d'une réflexion menée en interne.

Toutes les plaintes, demandes et remarques recueillies au service de Médiation sont discutées de manière anonyme à cette commission, formée de gestionnaires, des directions et des représentants du corps médical, infirmier et administratif.

Le Comité Patients Partenaires

Le Comité Patients Partenaires est un lieu d'échanges et de suggestions où les membres sont amenés à participer au développement de la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins grâce à leur expérience en tant que patient ou proche de patient. Les sujets abordés sont liés à l'expérience de soins du patient ambulatoire ou hospitalisé. Ils peuvent être suggérés par les patients, les soignants ou les Directions. En compagnie d'autres patients partenaires, de soignants et de membres de la Direction, nous nous réunirons 5 à 6 fois par an (sur la pause du temps de midi autour d'un lunch).

Vous êtes intéressé(e) par la démarche ? Vous êtes majeur(e) ? Vous bénéficiez ou avez bénéficié de soins réguliers au CHRSM au cours de ces 3 dernières années ? Vous êtes un proche de patient remplissant ce dernier critère ? N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus d'informations : mediation.meuse@chrsm.be.

Droits du patient

(Loi du 22.08.2002)

La loi sur les droits du patient prévoit un ensemble de dispositions en faveur du patient dans ses relations de soins de santé.

Il est reconnu au patient :

- Le droit à des **prestations de qualité**.
- Le droit au **libre choix du praticien professionnel**.
- Le droit à **l'information sur son état de santé**.
- Le droit au **consentement libre et éclairé**.
- Le droit à la **consultation et à une copie de son dossier médical**. Vous pourrez avoir accès aux informations médicales vous concernant en contactant les archives médicales.
- Le droit à la **protection de la vie privée**. Il existe des dispositions spécifiques concernant les patients mineurs, incapables et les patients décédés.
- Le droit d'**introduire une plainte auprès de la fonction de médiation**.
- Le droit à **recevoir de la part des professionnels de la santé les soins les plus appropriés** visant à prévenir, écouter, évaluer, prendre en compte, traiter et soulager la douleur.

Chaque patient a la faculté de disposer, à sa demande, d'informations générales ou individualisées sur les liens juridiques entre l'hôpital et les prestataires de soins qui y travaillent.

Le champ d'application de la loi est étendu au domaine des soins esthétiques ainsi qu'aux psychologues cliniciens et psychothérapeutes habilités.

Dans le cadre de leur activité au CHRSM - site Meuse, tous les médecins sont conventionnés.

Parce que des droits riment avec des obligations, la loi stipule que le patient doit apporter sa collaboration tout au long de sa prise en charge. L'hôpital a à cœur d'optimiser la qualité de ses soins et le bien-être de sa patientèle. Pour ce faire, il est demandé au patient de respecter :

- L'intimité, le calme et le bien-être des autres patients.
- Le personnel et son travail.
- Les heures de visite.
- L'interdiction de fumer.
- Les locaux, le matériel et

l'infrastructure générale de l'institution.

- Les différents règlements généraux et particuliers de l'institution.

Consultez les informations complètes sur ce sujet sur www.patientright.be ou demandez la brochure Loi Droits du patient au **Service de Médiation hospitalière**. (081 72 61 10)

Il vous est possible de désigner :

- Une personne de confiance qui vous assiste dans votre parcours de soins, l'aide à obtenir de l'information sur votre état de santé ou à consulter votre dossier médical.
- Un mandataire qui vous représente dans le cas où vous n'êtes pas capable d'exercer vous-mêmes vos droits.

En scannant ce QR code, vous pouvez accéder aux formulaires nécessaires pour leur désignation.



Objectif Qualité!



Notre priorité, c'est votre satisfaction

Soucieux d'améliorer la qualité des soins et du service que vous êtes en droit d'attendre, notre établissement s'engage dans une démarche de gestion des risques et de la qualité.

Cette démarche implique une remise en question de nos modes de fonctionnement à tous points de vue (accueil, confort, soins, information, alimentation, entretien, etc.).

Ce projet de longue haleine s'appuie sur l'implication de tous les acteurs de terrain et sous la

coordination de notre Département Qualité.

L'ACI a pour but d'inciter les institutions et les collectivités du monde entier à améliorer leurs processus. Après cette visite, chaque institution peut décrocher un des trois niveaux dont l'Or, le Platine ou le Diamant.

En Belgique, une quinzaine d'hôpitaux ont réussi à obtenir un label, la majorité ayant reçu l'Or, cinq le Platine et deux le Diamant. Les préoccupations de ces experts-visiteurs étaient l'amélioration continue, la qualité et enfin la sécurité des soins.

Votre avis compte!

Afin de répondre au mieux à vos attentes et dans le souci de nous améliorer, votre avis concernant votre séjour dans notre hôpital nous intéresse.

Dans cette optique, un questionnaire de satisfaction vous sera remis dès votre admission. N'oubliez pas de le remplir avant votre départ et de le déposer dans une de nos boîtes aux lettres destinées à cet usage.

Vous nous aiderez ainsi à améliorer le service de qualité que nous voulons offrir à tous nos patients.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Le CHRSM devient le premier hôpital Namurois à obtenir une distinction internationale de niveau « Platine » par l'Organisme Accréditation Canada International (ACI)



Votre départ

Le retour à domicile

Avant votre départ, dont la date et l'heure sont fixées par le médecin en collaboration avec l'équipe infirmière qui vous a pris en charge, veillez à ce que les services administratifs disposent bien de vos coordonnées exactes ainsi que toutes autres informations utiles à la bonne gestion de votre dossier (mutuelle, déclaration d'admission, etc.). Pensez également à rassembler tous vos effets personnels.

Le/La secrétaire de votre unité de soins peut faire appel au service d'ambulances de votre choix si votre état de santé le nécessite.

Dans l'éventualité où vous quittez l'hôpital contre l'avis du médecin, il vous sera demandé de signer une décharge dégageant l'hôpital et le médecin de toute responsabilité. En cas de refus, votre sortie sera considérée comme irrégulière et la responsabilité du CHRSM – site Meuse sera totalement déagée.

Si vous avez séjourné en hôpital de jour, tenez compte du fait qu'il vous est interdit de conduire un véhicule durant 24h après une intervention. Pensez donc à demander à un parent ou une connaissance de venir vous chercher.

Le suivi d'hospitalisation

Dans les jours qui suivent votre sortie, un rapport circonstancié sera adressé à votre médecin traitant. Un rendez-vous en consultation de contrôle sera également fixé.

De retour à domicile, il vous est toujours possible de contacter l'hôpital si vous avez des questions ou des inquiétudes.

La convalescence et le repos

Le Service Social de l'institution dispose de toutes les informations à ce sujet et peut vous aider dans vos démarches concernant un retour à domicile encadré, une admission en maison de repos (et de soins) ou en centre de revalidation.

Les frais de séjour

Lors de votre admission, un ou plusieurs acompte(s) vous a été demandé suivant le type de chambre choisi (provision). Celui-ci sera déduit de votre facture définitive qui vous parviendra dans le courant du deuxième mois après votre sortie de l'hôpital.

En cas de difficultés financières, un plan d'apurement est envisageable. Pour tout renseignement, le Service de Facturation est à votre disposition au 081 72 68 40 de 8h à 12h.





Don d'organes et de tissus

Altruisme, générosité et solidarité sont les termes qui caractérisent le don d'organes.

Ce don qui consiste à accepter que soient prélevés de votre corps, après votre décès, des organes ou des tissus, **permet de sauver la vie ou d'améliorer la qualité de vie de nombreux patients de tout âge, atteints d'affections graves.**

La loi du 14/02/87 donne la possibilité d'effectuer des prélèvements d'organes ou de tissus sur toute personne cérébralement décédée, **n'ayant par marqué son refus, de façon explicite, de son vivant.**

Lorsqu'un décès survient dans une famille, il est très pénible pour les proches d'envisager la question du prélèvement d'organes. Afin de clarifier cette question délicate, **toute personne majeure peut se rendre à l'administration communale de son domicile et y déclarer son consentement ou son opposition à tout prélèvement après son décès.** Votre volonté sera donc respectée et vos proches seront dispensés de faire ce choix difficile à votre place.

En cas d'absence de toute déclaration, c'est la règle du consentement présumé qui prévaut, autrement dit «qui ne dit mot consent». **Les proches peuvent cependant s'opposer au prélèvement.**

Informations complémentaires :

coordination.don.organe.meuse@chrsm.be



Le Réseau Hospitalier Namurois



Le CHRSM, le CHU UCL Namur et la Clinique Saint-Luc Bouge s'unissent pour former ensemble le Réseau Hospitalier Namurois.

Ce rapprochement permet aux patient.e.s de bénéficier de la force d'un réseau pour l'ensemble de la population du bassin namurois. Nous ambitionnons le développement d'une offre de soins complémentaire, la plus large possible (en direct ou en indirect via des associations), reposant sur les spécificités et l'excellence de nos hôpitaux et de nos équipes, en termes de soins, de service, de recherche et d'innovation.

Chaque institution maintient toutefois sa gouvernance actuelle ainsi que son indépendance et son autonomie.

Notre priorité : maintenir l'offre alliant qualité et proximité qui fait la force des hôpitaux namurois.

Prises de sang

Sans rendez-vous

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

Le samedi de 9h00 à 11h30

Par le centre de prélèvement du CHRSM - site Meuse
au rez-de-chaussée – **Route 21**



Possibilité de prélèvements à domicile
pour les personnes à mobilité réduite.

**Prendre rendez-vous auprès du secrétariat
au 081 72 69 89.**

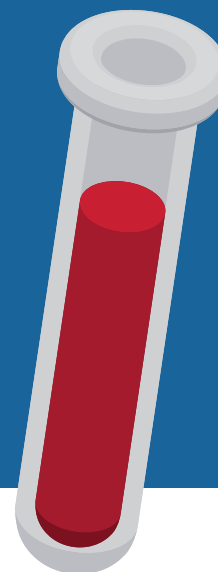
**Test d'hyperglycémie provoquée (dépistage
du diabète) et autres tests dynamiques :**

UNIQUEMENT sur rendez-vous, téléphonez au
081 72 69 84 (de préférence entre 13h et 15h).

**Autre centre de prélèvement
dans la région...**

À Saint Servais : Centre Solidaris

Chaussée de Waterloo, 182 (sans rendez-vous).
Du lundi au vendredi de 7h30 à 10h30.



chrsm
Centre Hospitalier Régional
Sambre et Meuse

Données médicales et protection de la vie privée

Le consentement éclairé

Le consentement éclairé est l'accord que vous donnez en tant que patient.e pour permettre le partage électronique et sécurisé de vos données de santé entre les personnes qui vous soignent (médecins, pharmaciens, hôpitaux, infirmiers.e.s, etc.). En collaborant et en connaissant vos antécédents de santé, elles pourront vous soigner plus rapidement et vous éviter des examens qui ne sont pas nécessaires. Ce partage a lieu dans le cadre exclusif de la continuité des soins et respecte les règles de protection de votre vie privée.

Ce sont vos données et elles sont protégées. Vous pouvez à tout moment décider de les partager ou pas.

L'ensemble des données détenues par les professionnels de la santé peuvent être partagées pour autant qu'elles soient utiles à votre prise en charge. Il s'agit par exemple :

- de résultats de prise de sang
- de radiographies
- de schémas de vaccination et de médication
- de médicaments qui vous ont été prescrits et délivrés
- des informations communiquées à votre médecin traitant à l'issue d'une hospitalisation

L'ensemble de ces données forme ce qu'on appelle «le dossier santé partagé».

Qui a accès à vos données ?

Les professionnels de la santé avec qui vous avez une relation de soins ou thérapeutique, c'est-à-dire celles et ceux qui vous soignent dans le cadre strict de la qualité

et de la continuité des soins. Il s'agit par exemple d'un médecin généraliste ou spécialiste, d'un pharmacien.ne, de personnel infirmier, etc. Cela signifie que le médecin du travail, celui de votre mutuelle ou de votre compagnie d'assurance n'ont pas accès à vos données.

Comment enregistrer votre consentement ?

Vous pouvez enregistrer votre consentement avec votre carte d'identité électronique :

1. via l'application eHealthConsent
2. via votre médecin généraliste, votre prestataire de soins, votre mutuelle, votre pharmacie ou le Service des Admissions de l'hôpital
3. via le portail patient de certaines institutions ou réseaux de soins

Pour les enfants ou pour toute autre personne ne disposant pas d'une telle carte, les prestataires de soins, les mutuelles et les services d'admission des hôpitaux sont autorisés à enregistrer votre consentement, si la personne concernée (ou les tuteurs légaux de l'enfant) le demande (au moyen du numéro d'identification de la sécurité sociale – NISS – de la personne).

Vous pouvez retirer votre consentement par les mêmes canaux décrits ci-dessus.

Sécurité et confidentialité !

Les réseaux électroniques de partage de données de santé sont hautement sécurisés. Ils répondent aux critères de sécurité les plus élevés et tous les accès à vos données sont enregistrés. Toutes les données sont cryptées de bout en bout.

Les professionnels de la santé sont tenus par le secret professionnel. Vos soignants ne peuvent fournir de renseignements à des tiers (y compris vos proches) ni les laisser consulter votre dossier sans votre accord, sauf exceptions prévues par la loi.

Les réseaux de santé électroniques veillent à respecter la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et la loi relative aux droits du patient.

Le Réseau de Santé Wallon

Le CHRSM – site Meuse, au même titre que tous les hôpitaux wallons, participe au RSW (Réseau de Santé Wallon). Il s'agit d'une plate-forme de consultation électronique hautement sécurisée des documents médicaux. Vous pouvez obtenir le document auprès de tous les accueils.

Le personnel d'accueil d'hospitalisation répondra avec plaisir à vos questions. Vous pouvez également consulter le site internet : www.reseaudesantewallon.be



La communication du dossier médical

La loi (22 août 2002) concernant les droits du patient prévoit que le patient a le droit de consulter, sans intermédiaire, son dossier dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours de la réception de la demande, à l'exception des notes personnelles du prestataire et des données concernant des tiers.

Si le dossier contient une motivation écrite de refus de diffusion d'informations (si la communication de celles-ci risque de causer manifestement un préjudice grave à la santé du patient), le patient ne pourra consulter son dossier que par l'intermédiaire d'un praticien professionnel qu'il aura désigné.

Le patient a le droit d'obtenir une copie partielle ou totale du dossier aux mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus et au prix coûtant.

Au CHRSM – site Meuse, nous encourageons vivement une procédure simplifiée. Celle-ci se trouve sur notre site internet : www.chrn.be



Nos soignants sont des super-héros !

Mais les soins qu'ils réalisent sont pour vous,
pas pour les réseaux sociaux.



Nos soignants prennent soin de vous, prenez soin de leur image.

Afin de garantir la vie privée de nos membres du personnel, **il est interdit***
de photographier, filmer, enregistrer et/ou de diffuser des images
et des conversations dans l'hôpital sans l'accord préalable des personnes.

*en conformité avec l'Article XI.174 du Code de droit économique et le Règlement Général
sur la Protection des Données (RGPD).

Besoin d'aide après une violence sexuelle ?

Le CPVS de Namur vous
accueille en toute sécurité
et bienveillance

Ouvert à tous·tes **24h/24** et **7j/7** - **Gratuit**

Nous vous proposons une
**prise en charge médicale,
médico-légale et psychologique**
par une équipe pluridisciplinaire
expérimentée.

Possibilité de déposer plainte
auprès d'inspecteur·rice·s
des mœurs spécifiquement
formé·e·s.



**Centre de Prise en charge des
Violences Sexuelles**

Avenue Albert 1^{er}, 143 - 5000 Namur (près du CHRSM)
081 72 62 62 | cpvs@chrsm.be



Infos pratiques



Adresse

CHRSM - site Meuse

Avenue Albert 1^{er}, 185
5000 Namur

<https://meuse.chrsm.be>
www.chrsm.be

Accès

En Bus

N° 5 Salzennes (Hayette) – Beez
N° 17 Acosse – Namur
N° 40 Vezin – Gelbressée – Namur
N° E84 Waremme – Hannut – Namur

En voiture

Via la E411 : sortie 14 Namur-Centre

En train

Gare de Namur, bus 5, 17, 40 ou E84

Numéros utiles

Tél. général: 081 72 61 11

Fax: 081 72 68 19

Service de Facturation: 081 72 68 40

Service de Gestion des lits: 081 72 65 90

Service de Médiation: 081 72 61 10

Service Social: 081 72 61 36

Parkings

Plusieurs parkings sont à votre disposition 24h/24 à proximité de l'hôpital. Le parking P1 à l'avant de l'hôpital et le parking P2 à l'arrière de l'hôpital (accessible via le rond-point de l'Avenue Albert 1^{er}).

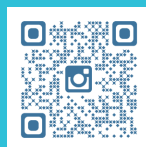
Plus d'informations sur notre site internet.



Nous vous remercions de respecter les emplacements réservés aux personnes handicapées et aux véhicules de service. Vous disposez d'ailleurs de 15 minutes gratuites pour déposer ou reprendre des patients devant l'accueil central (P1).

Si vous venez régulièrement au CHRSM – site Meuse dans le cadre d'un traitement en dialyse ou en hôpital de jour oncologique ou si votre enfant est hospitalisé au centre néonatal, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel. Les informations vous seront données dans ces services respectifs.

Suivez-nous !



POURQUOI S'AFFILIER CHEZ SOLIDARIS ?

SPÉCIALISTES
GÉNÉRALISTE
100%
REMBOURSÉS

Scannez ici !



Infos et conditions
en agence ou sur :

www.solidaris-wallonie.be


 **Solidaris**
Votre santé mérite **le meilleur**

ACSOL est une association regroupant des établissements spécialisés dans l'accueil et l'hébergement des aînés et des personnes en situation de handicap

Maisons de repos – Maisons de repos et de soins – Résidences-services – Courts-séjours – Centres d'accueil et de soins de jour – Service résidentiel et Service d'accueil de jour pour adultes porteurs d'un handicap

Notre ASBL propose 7 lieux de vie

LE CLAIR SÉJOUR Av. Reine Astrid 92 – 5000 NAMUR 081 74 90 00	CENTRE SAINTE-BARBE Rue Émile Godfrind 101 – 5300 SEILLES 085 82 37 37
LES CENTRES D'ACCUEIL DE BOUGE Rue Saint-Luc 10 – 5004 BOUGE 081 21 97 11	JOURS HEUREUX Rue Marcel Hubert 2 – 5310 EGHEZEE 081 51 23 01
RÉSIDENCE LA VILLETTE Ch. de Charleroi 191 – 5030 GEMBLOUX 081 62 58 00	RÉSIDENCE DE L'UNIVERS Rue François Lorge 54 – 5020 VEDRIN 081 21 93 93
	RÉSIDENCE ALÉGRIA Rue Eugène Falmagne 111 bis – 5170 LUSTIN 081 41 19 42

www.acsol.be 

HÉBERGEMENT & ACCUEIL DE JOUR
POUR PERSONNES ÂGÉES
ET ADULTES PORTEURS D'UN HANDICAP

Siège social : ch. de Louvain 1081 – 5022 Cognelée



SV Soins srl

Vincent NAISSE
Sandrine MOUTHUY
Thomas NAISSE

Une équipe d'infirmiers et infirmières à domicile pour tous types de soins :

Toilette – Pansements
Injections – Soins palliatifs...

Agréé toutes mutuelles.
A votre service, à votre écoute 7j/7



Localités : Jambes, Nannine, Dave, Sart-Bernard, Erpent, Faulx-les-Tombes, Gesves, Haltinne, Andenne et environs

081/30 36 16 – 0476/78 94 53
info@svsoins.be | www.svsoins.be



MAUD DEMASURE INFIRMIÈRE

maud.demasure@me.com | 20, rue des Esbrulets - 5537 Warnant

0494/71.44.86

TOUS SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

ANHÉE | ONHAYE | YVOIR | DINANT



La ML à vos côtés

pendant votre convalescence... et bien après

Inclus dans vos avantages complémentaires

- Avantages naissance
- Tickets modérateurs
- Dépistages
- Vaccination
- Garde d'enfants malades



Un accompagnement personnalisé

Nos chargés de clientèle vous conseillent selon vos besoins



CAP MOBILITÉ NAMUR ASBL

VOTRE PARTENAIRE MOBILITÉ



À l'écoute pour vos solutions de mobilité

0800/822.90



Ambulances Véhicules sanitaires légers (VSL)

081/510.500



Transport de personnes à mobilité réduite

081/21.21.01



Bénévoles au service des habitants du Grand Namur

081/20.69.63

www.capn.be



info@capn.be

INSPIRÉ PAR LA TECHNOLOGIE
GUIDÉ PAR LA PERFORMANCE



AIR Ambiance

CONDITIONNEMENT D'AIR | POMPES À CHALEUR | RÉFRIGÉRATION | VENTILATION



Besoin d'aide à domicile ?

Nous sommes là pour vous !

De retour à la maison après une hospitalisation ?

Besoin d'un coup de main au quotidien ?

Nos professionnels qualifiés vous accompagnent avec des services adaptés à vos besoins pour favoriser votre autonomie :

- Infirmier.ère
- Aide familiale
- Garde à domicile
- Aide-soignant.e
- Aide ménager.ère

Nos coordinatrices sont à votre écoute pour vous organiser une prise en charge de qualité, adaptée à vos besoins afin que vous (ou votre proche) puissiez continuer à vivre chez vous (chez lui), en toute sérénité.

L'association Aide & Soins à Domicile (ASD) en Province de Namur vient en aide directement chez les personnes pour qui c'est une nécessité, en toute confiance, depuis de nombreuses années.

N'hésitez pas, prenez contact avec nous, nous sommes à votre écoute au 081 25 74 57 !



081 257 457 - INFO@ASD-NAMUR.BE



ACCESSIBLE 7J/7 ET 24H/24



WWW.AIDEETSOINSADOMICILE.BE



Partenaire Mutualité chrétienne

ASD, proche de vous,
pour le bien-être, à domicile

vosre
bien-être
notre
Engagement



LES RÉSIDENCES DE VIE DE KORIAN DANS VOTRE RÉGION

VII Voyes

RÉSIDENCE DE VIE



Rue des VII Voyes 9,
5020 Vedrin
081 21 03 13
info@viivoyes.be
www@viivoyes.be

- Maison de repos et de soins
- Court séjour

Les Charmilles

RÉSIDENCE DE VIE



Rue d'Eghezée 54,
5060 Auvélais
071 26 61 90
info@lescharmilles.be
www@lescharmilles.be

- Maison de repos et de soins
- Séjour temporaire



Pour plus d'infos et des photos,
visitez nos sites web
Pour une idée de l'ambiance,
visitez nos pages Facebook

 **KORIAN**



Services de maintien à domicile

SAVIQ
Transport avec accompagnement pour
aller chez le médecin, faire les courses, etc
Véhicule PMR disponible
Visites à domicile



Aide familial(e)
aide au quotidien
assistance sanitaire
soutien relationnel
aide à la famille

Repas
Livraison de repas variés, équilibrés et
adaptés à votre régime alimentaire
1 à 7 repas par semaine



Pour tout renseignement : 081/51.04.40



Carl Pouillard

Tous soins infirmiers généraux
et soins palliatifs 7j/7

Secteurs d'activité :
Entités de Mettet, Florennes, Walcourt, Gerpinnes.

📞 0474 52 91 57

✉ carl.pouillard12.05@gmail.com

Ets Halin et Fils

PEINTURE & DÉCORATION DE SOLS & MURS

Allée des Foires 6d - 5590 CINEY

083 21 52 75

ehalin.fils@scarlet.be



OVH ORTHOPEDIE Van Haesendonck

Entreprise d'orthopédie avec **plus de 65 ans d'expérience**.
Travail **sur mesure** dans notre propre atelier. **Réparations
et modifications** sur place.

- Uniquement sur rendez-vous : en semaine de 8h à 17h
- Rue de l'Institut 5, 5004 Bouge
- Tél. : 081/22 00 59

info@ovh-orthopedie.be | www.ovh-orthopedie.be

DKV

**Être en bonne santé.
C'est ça qui compte, non ?
Pour nous aussi.**

Avec nos conseils, astuces et infos vous pouvez protéger
votre santé et celle de votre famille pour toute la vie.

Agence Schmit Liège (Agence DKV)

Place Saint Lambert 76-78
B-4000 Liège - 04 290 50 56
agence@dkvliege.be

www.dkvliege.be

Lundi au vendredi 8h30-12h/13h-17h
FSMA : 115185 A - N° entreprise 0648.762.625

Agence Schmit Namur (Agence DKV)

Place Léopold 7
B-5000 Namur - 081 391 390
agence@dkvnamur.be

www.dkvnamur.be

Lundi au vendredi 8h30-12h/13h-17h
FSMA : 103006 A - N° entreprise 0888.429.928

Agence Schmit Charleroi (Agence DKV)

Boulevard Audent 19-21
B-6000 Charleroi - 071 494 759
agence@dkvcharleroi.be

www.dkvcharleroi.be

Lundi au vendredi 8h30-12h/13h-17h
FSMA : 115185 A - N° entreprise 0648.762.625

Agence Schmit Mons (Agence DKV) **NEW**

Boulevard Kennedy 11
B-7000 Mons - 065 475 320
agence@dkvmons.be

www.dkvmons.be

Lundi au vendredi 8h30-12h/13h-17h
FSMA : 115185 A - N° entreprise 0648.762.625

Intermédiaire en assurances / Agent lié DKV Nicolas Schmit



Audition service
www.auditionservice.be

DES
**PROBLÈMES
AUDITIFS ?**



www.auditionservice.be

 **0800 99 219**

Centre Auditif

- **Troubles auditifs et acouphènes**
- **Adaptation et SAV à domicile**
- **Parking facile d'accès**

Chaussée de Louvain 423
5004 **BOUGE**
Tél. 081/212 170



HOSPIMUT
L'HOSPITALISATION
ACCESSIBLE À
TOUS

POURQUOI
S'AFFILIER
À SOLIDARIS ?

Scannez ici !



Infos et conditions
en agence ou sur :

www.solidaris-wallonie.be



Entreprises générales
DHERTE S.A.
NAMUR

Travaux publics & privés



Fleurus - DCB



Flawinne - La Défense



Marche en Famenne - La Défense



Namur - Université



Salzinnes - Foyer Namurois



Fleurus - CAI



Court St Etienne - Val de Croix



Pairi Daiza - Nouvelle entrée



COLLIN - OPTIQUE

LUNETTERIE - LENTILLES - AUDIOLOGIE

Rue de la Station 12 - 5500 DINANT - 082/22 51 56 - info@collinoptique.be - www.collinoptique.be



Heures d'ouverture
du mardi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-18h
samedi 9h-15h

Pour un service **spécifique** (test visuel ou audio)
personnalisé (conseils vente)
ou **adapté** à votre emploi du temps
n'hésitez pas à prendre **rendez-vous** !

HEPP'TAXI

www.hepptaxis.be

TAXI | PMR | NAVETTES | COLIS COURRIERS



A-DJ Services s.r.l.

Avenue d'Ecolys 2/44 - 5020 NAMUR
Accès aux PMR 24h/24 7j/7 et sur réservation



Centrale Taxis 24h/24 - 7j/7

T. 081 31 36 15

G. 0475 99 99 88

info@hepptaxis.be



VSL | TPMR | AMBULANCES
TNUP | BARIATRIQUE

ambulances

0800/17.707

www.lcambulances.be

Centrale de Services à Domicile

Le choix de bien vivre chez soi !

Notre Centre de coordination analyse gratuitement vos besoins et vous propose des solutions pour mieux vivre chez vous.

Soins infirmiers et palliatifs • Gardes à domicile • Aides familiales et aides ménagères sociales • Livraison de repas chauds et froids • Télévigilance • Conseil en aménagement du domicile • Transports non urgents en ambulances ou VSL - 0800/82.290 • Location de matériel médical • Et bien plus encore...



Centrale de Services à Domicile de la Province de Namur - réseau Solidaris asbl

Siège social : Rue de France, 35 à 5600 PHILIPPEVILLE • 081 777 100 • csd.namur@solidaris.be • www.csdnamur.be
N° Entreprise : 0443-258-524 • Compte bancaire : BE36 8781 7263 0181 • RPM : Tribunal de l'entreprise de Liège - division Dinant

Consacrez-vous   l'essentiel,

Home Clean vous accompagne
dans vos **t ches m nag res !**

  domicile

- | Nettoyage
- | Lessive et repassage
- | Courses m nag res
- | Pr paration de repas
- | Couture et raccommodage

En centrale

- | Repassage
- | Couture et
raccommodage



**Retrouvez-nous dans l'une de
nos 38 agences en Wallonie !**

